

**DISCOURS YVES NICOLAS**  
**Journée PE PME**  
**Mardi 8 juillet 2014**

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Animateurs,  
Chères consœurs, chers confrères,  
Chers amis,

C'est avec grand plaisir que j'ouvre ce matin la première journée technique spécialement consacrée à nos mandats dans les PE PME.

Cette journée est organisée pour faire écho à la question qui occupe notre esprit, celle des simplifications administratives et plus largement celle liée à notre rôle dans les PE-PME, j'y reviendrai évidemment.

Au préalable, je voudrais faire avec vous un point d'actualité sur l'état des autres chantiers qu'avec le Bureau, le Conseil national et les présidents, nous menons et qui intéressent, bien entendu, l'avenir de nos cabinets.

Premier sujet qui nous occupe, le développement de nos mandats et de nos missions.

Ces derniers mois ont été marqués par deux innovations législatives importantes :  
La réforme des comités d'entreprises et celle de la représentativité des syndicats patronaux  
La réforme du contrôle des délais de paiements.

Dans le cadre de la Loi sur la formation professionnelle, une réforme sur les comités d'entreprises a prévu la certification de leurs comptes au-delà d'un seuil, malheureusement encore trop élevé, puisque assimilé à celui des SARL.

Pour les comités d'entreprises en deçà de ces seuils, la présence d'un expert-comptable sera requise.

Si cette nouvelle mission ne concernera qu'entre 500 à 800 Comités d'Entreprises, elle est toutefois importante car elle formalise une présence de la profession dans la sphère sociale.

Elle poursuit en cela notre travail engagé pour la certification des comptes sociaux et celle des hôpitaux.

Parallèlement, ce même texte imposera désormais une mission de commissariat aux comptes pour délivrer une attestation de représentativité des organisations professionnelles patronales qui souhaitent participer à la négociation collective.

Cette mission est opportune car elle impose une certification obligatoire des comptes de ces organisations qui demandent leur représentativité, quand bien même, elles ne dépasseraient pas les seuils aujourd'hui fixés à 230 000 euros de ressources.

Ce sont sans doute près de 4 000 organisations de proximité qui viendront enrichir la présence des commissaires aux comptes dans cette sphère.

En même temps que cette loi sociale était adoptée, le gouvernement proposait une modification du cadre législatif de notre mission pour les délais de paiements, en réclamant que toutes les entreprises fassent attester désormais et spécifiquement leurs délais de paiement clients et fournisseurs.

Cette mission très économique, la seconde après la procédure d'alerte, accroît notre rôle et notre message d'utilité auprès des PME, qui souffrent, sans doute, plus que d'autres et dans ces moments de crises, de difficultés liées à l'allongement de ces délais de paiements.

Cette situation a d'ailleurs été révélée à l'occasion du dernier rapport de l'observatoire des délais de paiement qui a mis en avant l'extrême fragilité des plus petites entreprises qui sont frappées de plein fouet par les difficultés de trésorerie qui en résultent.

Un décret devrait intervenir dans les prochains mois pour préciser les contours de notre mission.

Je pense qu'au-delà de son aspect purement matériel, cette mission doit renforcer l'image qu'ont les commissaires aux comptes dans ce tissu des PE PME de proximité.

Second sujet qui mobilise l'action de la Compagnie, avant de parler plus en détails des PE PME, l'attractivité de notre profession.

Vous le savez, j'ai fait de ce sujet une priorité de mon mandat.

Les pouvoirs publics ont signé la mise en œuvre de notre nouveau certificat d'aptitude, effectif depuis maintenant 1 an, et nous avons lancé de nombreux partenariats avec les universités, les écoles et les instituts d'études politiques pour attirer vers nos métiers de nouveaux talents.

Je souhaite que nos cabinets puissent bénéficier de ces nouveaux profils qui constitueront une véritable valeur ajoutée pour notre profession, nos cabinets et l'exercice de notre métier.

Par le diplôme que nous souhaitons associer à une réforme de l'enseignement initial et un travail collaboratif avec le CSOEC, nous nous orientons résolument vers la maîtrise de l'accès à notre profession.

Puisque je parle d'actualité, je ne peux évidemment pas occulter la réforme européenne qui s'est concrétisée, le mois dernier, par la publication au JOUE de deux textes : un règlement et une directive.

Je vous en ai tenu informés au fil de l'eau par mail et sur notre site dédié.

Cette réforme doit maintenant être traduite dans les deux ans à venir dans notre droit français.

Cela fera l'objet d'un très important projet de loi qui, n'en doutons pas, sera à nouveau, comme en 2003 avec la LSF, structurant pour notre métier.

D'ores et déjà, des groupes de travail se constituent à la chancellerie, et devront traduire la volonté de la réforme européenne, en respectant l'esprit du texte, tout en levant des options laissées à la liberté de chacun des Etats membres.

Le travail commencera dès le mois de septembre, dans le cadre d'un calendrier qui nous emmènera en fin de premier trimestre 2015, avant que le projet de loi ne soit écrit, arbitré et transmis au parlement français.

Je veillerai à ce que la Compagnie informe, en permanence, la profession sur les évolutions des débats qui entoureront cette réforme.

Venons-en maintenant à la question qui nous réunit aujourd'hui, celle de l'exercice de notre métier dans les PE-PME et, plus largement, de notre valeur ajoutée à leur service.

Vous le savez car vous l'avez vécu, l'annonce du relèvement des seuils de désignation du commissaire aux comptes dans les SAS sur celui des SARL, le 17 juillet 2013, a eu une résonance excessivement forte dans la profession, qui y a vu à la fois un caractère infondé, injuste et inopportun, car fondée sur une confusion entre sécurité financière et complexité administrative, besoin de transparence et charges pour les entreprises.

Vous avez été plus de 80% de la profession à manifester votre opposition à cette mesure en signant une pétition que j'ai remise à la Garde des sceaux.

Grâce aux actions menées par la CNCC et les CRCC, aux rencontres avec le cabinet du Président de la République, celui du Premier ministre, les ministres intéressés, les parlementaires ou les représentants des entrepreneurs, cette mesure de relèvement des seuils n'a pas été concrétisée.

Elle a été suspendue dans l'attente d'une évaluation des conséquences très incertaines pour la profession de la transposition en droit français de la réforme européenne, dont les enjeux sont fondamentaux.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour cela, et en attendant cette évaluation, nous devons nous mobiliser, non plus dans une simple démarche d'opposition, qui serait jugée par certains trop « corporatiste », mais bien plus pour présenter un nouveau visage de notre profession.

Nous avons l'impérieux devoir de profiter de cette période pour aller à la rencontre de celles et ceux qui bénéficient de nos certifications afin que nous leur démontrions l'utilité de nos mandats, la justesse de notre place dans les entreprises, 180 000 sur 3.5 millions, et notre valeur ajoutée en terme de transparence et d'économie.

Notre mission doit être encore mieux comprise et mieux appréciée par ceux qui sont nos interlocuteurs au quotidien : les entrepreneurs.

L'élan de réforme administrative qu'engage notre pays, montre l'acuité d'une question plus profonde que cette mesure de relèvement des seuils : celle de notre capacité à évoluer et à adapter davantage notre mission. « Avant de vouloir changer le sens du vent, il faut savoir orienter les voiles » (*Antoine de Saint Exupéry*)

Dans cette crise économique qui dure, on assiste à une demande de simplification administrative tous azimuts et de façon encore plus profonde à des véritables remises en cause sociétales.

Selon moi, la crise du relèvement des seuils de SAS de 2014 n'est pas la réplique, comme disent les sismologues, de la crise de 2008 !

On assiste à une vraie fracture. L'addition des réformes échouées des années passées appelle un vrai changement.

Il faut créer une véritable cassure et la simplification appartient à ce choc.

La crise de 2014 n'est pas la remise en cause des 2000 ou 3 000 euros que nous coûtons dans une TPE – PME.

Elle est plus grave car elle remet en cause des socles professionnels français et transcende tous les courants et institutions.

La France traverse un véritable questionnement sur de très nombreux sujets.

J'en veux pour preuve les thématiques qui sont débattues depuis hier et en ce moment même à la conférence sociale.

Les tensions sont extrêmes car de part et d'autre, chacun veut remettre en cause des acquis, des certitudes et des façons de faire.

Les français nous le disent et l'expriment.

C'est la rencontre d'une crise de la norme et d'une crise sociétale.

Je m'explique, les Français veulent un bouleversement de toutes les normes : industrielles, juridiques, techniques, parfois même morales et nous devons nous inscrire dans ce mouvement, à défaut de quoi, nous serons en permanence remis en cause.

La volonté d'alléger et de faciliter les normes, de simplifier les procédures, répond à une demande de nos concitoyens. Et en réponse, le Gouvernement semble avoir pris la mesure du choc de compétitivité juridique qu'il convient de provoquer pour desserrer les contraintes, accroître les marges d'initiatives et encourager les prises de responsabilités, comme autant de conditions pour faire redémarrer la croissance.

L'utilité de notre action ne pourra plus se décréter, elle devra être démontrée dans une analyse permanente du coût / avantage.

Ce sera la démonstration de notre capacité à anticiper.

Après le commissaire aux comptes « créateur de confiance », nous devons devenir aussi « acteurs de l'anticipation ».

Je souhaite que cette journée soit, à la fois et pour nous tous, un moment d'informations sur nos mandats dans les PME, un partage de l'actualité de ces mandats, une réflexion sur les adaptations que nous allons devoir engager mais aussi et, vous l'aurez bien compris, surtout le signal d'une mobilisation de tous, sans exception, pour les quelques 6 mois qui viennent.

Nous avons également pour mission de remobiliser certains de nos confrères, qui ont l'impression que l'avenir des petits mandats est déjà joué.

Cette journée doit être l'occasion d'une réflexion générale, de propositions et le signal de départ d'un nouvel élan pour faire bouger les lignes.

Il ne faut pas être fataliste, selon moi, et il est encore plus important aujourd'hui qu'hier d'être au contact de nos entrepreneurs.

Certains voudraient nous remettre en cause dans les petites SAS, voire même en relevant le seuil des SARL, à celui des seuils européens.

Ce sont 20 000 mandats dans nos territoires, 20 000 mandats qui sont le quotidien de mes préoccupations et de celles de tous vos élus.

Mais face à une profession de 14 500 membres, je pense que nous avons les moyens d'aller à la rencontre de tous ces entrepreneurs.

Notre image est bonne, notre légitimité reconnue et très forte et pourtant nos mandats, dans ces plus petites entités, sont remis en cause, par ceux-là même qui nous confient en permanence de nouvelles missions lorsqu'il s'agit d'assurer transparence et retour à la confiance.

A nous de savoir les convaincre que les entrepreneurs ont besoin de nous et qu'ils sauront le leur dire.

C'est toute notre conviction. C'est tout mon engagement !

Je vous remercie.